

janvier - février
mars 2018



snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41

s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n°310

ISSN 0399-652

édito

Salads de fonctionnaires !

Ce n'est pas d'une discussion de café de commerce dont il s'agit, mais de la traduction – certes, en termes un peu crus – des projets gouvernementaux qui se succèdent depuis quelques mois.

Les mesures anti-fonctionnaires sont sciemment planifiées :

- D'abord **la baisse des salaires** au cas où des étudiants bac + 5 pourraient encore être attirés par nos professions : gel du point d'indice et de quelques mesures du déjà insuffisant PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) ; hausse non compensée de la CSG quoi qu'en dise la comm' officielle ; poursuite en janvier de la hausse des prélèvements retraite pour abonder une caisse qui n'existe pas dans le public ; et pour ceux qui auraient le malheur d'être absents pour raisons de santé, 1/30^{ème} en moins.
- Ensuite, **la casse de l'image des fonctionnaires** : prenons l'exemple des gardiens de prison, payés au SMIC, qui se sont mobilisés pour attirer l'attention sur leurs déplorables conditions de travail. A peine le mouvement lancé, le premier ministre annonçait son projet de relancer la mesure sarkozyste d'IDV (indemnité de départ volontaire) pour réduire le nombre de fonctionnaires. Ah, ça ne vous intéresse pas ? Vous n'êtes donc pas si malheureux que ça, alors ?
- Pour continuer, le même premier ministre envisage de **réduire le nombre d'«emplois à vie»** et de **recourir à davantage de contractuels**, personnels qui ont cet attrait pour un gouvernement libéral, de pouvoir être jetés après emploi, y compris quand ils ont obtenu un CDI après 6 ans passés à être ballottés de poste en poste, en étant payés au lance-pierres (hé oui, la paie étant programmée deux mois à l'avance, vous commencez à travailler en vous endettant et en accumulant les agios...).
- Et comme si ça ne suffisait pas, une rumeur persistante fait état d'un dernier projet toujours plus atterrant : celui de la réforme des concours de recrutement dont l'annonce est prévue en mars. L'idée consisterait non seulement en un retour en arrière de 59 ans en abaissant le niveau de recrutement à la L3 (dernière année de licence), mais également en **un détournement du concours pour constituer un vivier de contractuels sous-payés**. Les candidats passeraient des écrits à bac + 3, les admissibles seraient utilisés comme moyens d'enseignement sur un 1/3 temps la première année de master (et payés... 450 euros!), puis à mi-temps (payés 900 euros quand même!) pour l'année de M2 à l'issue de laquelle ils passeraient les oraux... s'il reste encore des candidats ! Outre les économies réalisées sur les salaires des nouveaux personnels enseignants, CPE et PSYEN (actuellement payés aux environs de 1400 euros pour une année en alternance à mi-temps), cette réforme permettrait des coupes drastiques dans les ESPE qui perdraient une bonne partie de leurs étudiants et donc de leurs personnels.

Les jeux ne sont pas encore faits ! Plus que jamais, restons mobilisés contre ces projets nocifs, qui vont à l'encontre des personnels et des missions du service public !

Karine Boulonne

Temps présent

SPÉCIAL LYCÉE

- Gros chahut **sur le lycée et le bac** p. 2-3
- **SEGPA** : les belles paroles ne suffisent pas ! p. 4
- Il faut sauver **la voie techno!** p. 4

Personnels

Classe ex : top départ ! p.5

Carrière : les RDV du printemps p.5

Des retraités actifs p.6



Droits et libertés

Sale temps pour **les migrants de Galais** p.7

Vie du Snes

AG nationale des retraités et **congrès académique** p. 8

Stages syndicaux du 3^e trimestre p. 8

Toutes et tous en grève le jeudi 22 mars !

Un pas en avant, deux pas en arrière...

Par le secteur Lycée



C'est la saison du carnaval, mais les chahuts ne se valent pas tous. Les grands bazars annoncés pour le bac et le lycée déplairaient même aux carnavaliers. Le SNES-FSU a initié une grève intersyndicale (SNUEP, SNESUP, SNEP pour la FSU ainsi que la CGT, SUD, l'UNEF...) pour d'autres réformes du bac et du lycée, et si les pressions exercées par le SNES-FSU et les associations disciplinaires sur le gouvernement semblent le faire reculer sur certains points, il persiste dans ses annonces toujours très inquiétantes.

La **manifestation du 6 février** a réuni, malgré le froid glacial, 1500 professeurs et lycéens à Lille pour protester contre les pistes explorées par le rapport Mathiot et la sélection dans le supérieur engendrée par Parcoursup. Presqu'un tiers d'enseignants se sont mis en grève au niveau national (29 %) : un avertissement à prendre en compte par le ministre.

Organisation du lycée

Le ministère, sous la pression de syndicats – dont le SNES-FSU majoritaire – et d'associations disciplinaires, paraît marquer un recul vis-à-vis de certaines préconisations du rapport Mathiot sur l'organisation du lycée :

- **Maintien probable des 3 voies** (générale, technologique et professionnelle). Les séries technologiques existantes demeurent mais les séries générales disparaissent.
- **Renoncement à la semestrialisation pédagogique** avec deux emplois du temps différents sur l'année ; seule est envisagée éventuellement une **semestrialisation purement organisationnelle** concernant les conseils de classes et les bulletins.
- **Report de la modification des programmes de seconde à la rentrée 2019.** Le niveau conserverait son caractère de seconde de détermination. Les élèves de seconde seraient évalués en début d'année au moyen de ce qui ressemble fort aux anciens « livrets d'évaluation » qui servaient à constituer les « modules » que cer-

tains d'entre nous ont bien connus. L'AP, dont les heures seraient globalisées, serait uniquement dédié au travail de l'expression (écrite et orale) et à l'orientation.

- **Réorganisation et modifications des programmes de la première en 2019 et de la terminale en 2020**, toujours avec l'idée de majeures devenues « spécialités » et d'un tronc commun incluant : EPS, français/philo, histoire-géographie, anglais, LV2, et « humanités scientifiques et numériques ». Le cursus serait plus axé sur les spécialités (avec un horaire plus important) en terminale qu'en première.
- **Maintien de l'EMC** mais « remaniée » dans ses thématiques.
- Absence totale d'information sur les **horaires disciplinaires** en seconde. En revanche, faisant fi de toute concertation avec les personnels et leurs représentants, les grilles prévues en première et terminale sont déjà présentées comme bouclées.
- **Silence inquiétant également sur le maintien des dédoublements** et/ou groupes à effectifs réduits.
- **Possibilité d'un enseignement facultatif** de 3h (option) **en première** (au lieu de deux actuellement) et **de deux enseignements facultatifs en terminale** (ce qui fragilisera aussi les sections européennes mises en concurrence). **Silence total sur certaines options artistiques** comme Théâtre ou C.A.V.

Si le spectre d'une casse de nos statuts liée au nouveau lycée semble s'estomper, préparons-nous à la prochaine attaque : la « **modernisation** » de la fonction publique pour 2022 s'annonce terrifiante.

Le SNES-FSU appelle d'ores et déjà à la grève et manifestation le 22 mars contre la casse de la fonction publique, au sein de l'intersyndicale !

Bac 2021 : un projet encore inquiétant !

Cinq disciplines évaluées en épreuves « finales » compteraient pour 60 % de la note du bac :

- **2 épreuves de français** en fin de première (écrit et oral).

- **4 épreuves terminales**, portant sur des sujets nationaux : **deux épreuves de « spécialités »** au retour des vacances de printemps et, en fin de terminale, **un grand oral** (fondé sur le tronc commun et les « spécialités », autour d'un sujet choisi par l'élève) et **l'épreuve de philosophie**.

Les autres disciplines seraient évaluées dans le cadre du contrôle continu par des « épreuves communes » organisées en première, aux mois de janvier et d'avril, et en terminale, en décembre et en avril. Les sujets seraient issus d'une banque nationale. Les copies seraient anonymées et corrigées en interne, mais pas par le professeur de la classe.

La **menace de certifications en langues vivantes** plutôt que d'épreuves de baccalauréat persiste. Ces certifications ont beau être annoncées comme « publiques », nul n'est dupe de l'objectif du ministère : déconnecter les LV du diplôme pour en certifier le niveau par d'autres organismes.

Les **épreuves de second groupe** seraient maintenues.

En bref, le ministère semble persister dans son projet de **bac moitié national, moitié « maison » (40 % de contrôle continu)**. Si les banques de sujets nationales peuvent rassurer un peu, il n'en reste pas moins que les professeurs d'un lycée corrigeraient les élèves de leur établissement, avec toutes les dérives et pressions managériales et parentales imaginables, comme celles déjà subies en LV ou pour le DNB par exemple. Par ailleurs, **ce projet ne simplifierait en rien l'organisation du bac** : au fil du cycle terminal, que de périodes d'épreuves (jusqu'à 29) ! Le temps d'enseignement diminuera au profit du temps d'évaluation. Quelle motivation auront en outre les élèves dans les cours dont les épreuves auront déjà eu lieu ?

Les projets de décrets et de loi ne sont pas prêts et beaucoup de questions restent en suspens : par exemple, y aura-t-il des triplettes de spécialités, ce qui serait une manière de re-crée des séries ? Les enseignements proposés seront-ils offerts partout ?...

La mobilisation est donc plus que jamais d'actualité: il faut distribuer des tracts aux parents, y compris de troisième, organiser des Heures d'Information Syndicale (faites appel à nous!), utiliser les réseaux sociaux, signer les pétitions... afin d'être encore plus nombreux en grève le 22 mars et de porter dans les manifestations la question du lycée et du bac.

Parcoursup: les nouveaux « Hunger Games »

« Ignorance is Strength » (« L'ignorance, c'est la Force ») fait dire George Orwell à son Big Brother de 1984... Nos élèves de terminale auraient été calés sur leur choix d'études dans cette dystopie-là! **La mise en place, dans la précipitation, de Parcoursup, la pénurie de places dans le supérieur, et le manque criant d'informations,** imposent à nos élèves un véritable parcours du combattant.

Les professeurs principaux ont pu découvrir avec inquiétude les « journées de formation » pour le moins confuses, censées les aider à guider leurs élèves dans la « construction de leur avenir » par le biais de « choix éclairés »... Plutôt une version numérique et

« moderne » du jeu de colin-maillard, où un élève de terminale doit choisir une formation du supérieur sans préférence géographique et sans visibilité! Si les élèves sont confrontés à un refus sur leur premier vœu, ils n'auront que 48 h, puis 24 h (si second refus) pour postuler sur leurs choix suivants!

Avec l'augmentation prévisible du nombre d'étudiants dans les années à venir mais pas du nombre de places à l'université, que deviendront ces « sans-places »? Des sans-avenir? Les lycéens et étudiants qui ont manifesté le 6 février l'ont bien compris: tout le monde ne pourra être accueilli!

Quant au « oui si » prévu dans les réponses fournies aux élèves (qui suppose un accueil dans les formations souhaitées à condition de suivre des « modules de remédiation »), du propre aveu des formations du supérieur, il est déjà inique, car la plupart n'ont absolument **pas les moyens de mettre en place ces fameux modules!** De plus, les critères de sélection imposés par les formations du supérieur fluctuent: ils sont constamment modifiés sur la plateforme.

Traiter ainsi la jeunesse est indigne d'une démocratie du XXI^{ème} siècle, et le SNES-FSU continuera à dénoncer cette iniquité.

Nous proposons de:

- continuer à conseiller nos élèves hors conseil de classe, comme nous l'avons toujours fait, sur leur capacité à suivre leur choix d'orientation dans les domaines que nous connaissons et aussi pour leurs lettres de motivation.
- ne pas leur barrer la route à l'entrée à l'université en demandant au chef d'établissement (dont c'est la responsabilité) de donner un avis favorable à leur choix d'orientation.
- de l'annoncer aux élèves afin de les déstresser et d'entériner chaque avis favorable par un vote du conseil de classe.
- de vérifier ensuite avec les élèves que cet avis a été respecté.



Les séries sont un compromis potentiellement satisfaisant entre le commun et le spécifique!

« Potentiellement », car la situation actuelle n'est pas satisfaisante: mais dire que les séries actuelles posent problème ne veut pas dire que le principe des séries doit être rejeté. Les séries permettent en effet, théoriquement, de poursuivre après la 2^{nde} GT une grande diversité de disciplines (142 parcours possibles en S, 87 en L, 66 en ES), sans pour autant que ces disciplines aient les mêmes programmes, les mêmes horaires, les mêmes coefficients et exercices au baccalauréat. Car une série définit une certaine cohérence de la formation (tout en restant large), en mettant en lien les programmes des différentes disciplines qui la constituent. C'est ainsi qu'elle permet de combiner « culture commune » et spécialisation relative. Les

séries actuelles souffrent des séquelles de la réforme de 2010: mais rien n'empêcherait de « remettre à plat » leur organisation, les coefficients, les programmes, les exercices ou la durée des épreuves, afin d'en améliorer la cohérence! Rien n'interdirait de s'interroger sur les conditions de la compensation des notes au baccalauréat, afin de s'assurer que les élèves font des choix moins influencés par les représentations des différentes séries.

Par certains aspects, en réalité, le rapport Mathiot, plutôt que de supprimer les « filières », a tendance à les « radicaliser »: on pense en particulier à l'opposition binaire entre des « majeures scientifiques » et des « majeures non-

scientifiques », cette dernière catégorie mélangeant allègrement les disciplines littéraires et artistiques, d'une part, et les disciplines des sciences humaines et des sciences sociales, d'autre part (au sein d'un vaste « pôle lettres-humanités-société » aux contours et à la définition bien flous). Radicalisation des filières? Dans ce cas, pourquoi s'inquiéter, puisque derrière le modulaire, des séries vont se recréer? Mais c'est justement là le problème. D'abord, ce seront soit des filières clandestines, masquées, soit des filières très explicitement hiérarchisées. Le lycée Mathiot aboutirait alors à un lycée au moins aussi inégalitaire que le lycée actuel, voire davantage: quel progrès!

SEGPA : des paroles versus des actes

Par Magali Laumenerch

En 2014, l'académie était le lieu d'une « expérimentation de sixième SEGPA inclusive » voulue par le DASEN du Pas-de-Calais qui a ensuite migré dans le Nord.

En 2016, nous dénoncions la systématisation de la 6^{ème} inclusive qui transformait la SEGPA en dispositif. Cette inclusion cause des souffrances : pour les élèves qui ne retrouvent plus un cadre stable et sécurisant, pour les professeurs spécialisés en ne leur permettant plus de dispenser réellement un enseignement adapté aux besoins des élèves, pour les professeurs PLC qui ne sont pas formés à l'enseignement adapté et qui ont dans leur classe les élèves sans savoir comment les aider.

Nous dénoncions également la menace que l'inclusion représentait sur les moyens d'enseignements en SEGPA et sur leur existence. En effet, un élève de SEGPA coûte à l'État 7 000 euros par an, contre 4 000 euros pour un élève de collège ordinaire.

Depuis, l'expérimentation est officiellement supprimée, sans même avoir été évaluée. Mais le risque n'était pas imaginaire !

A la rentrée 2018, 11 SEGPA perdent un poste de PE dans l'académie. Conséquences : des élèves inclus de fait car non repérés comme devant bénéficier de la SEGPA, des collègues PLC qui devront « faire avec » sans possibilité de co-intervention et des cours doubles pour les élèves de SEGPA ainsi que la suppression des groupes en atelier. Pour s'oppo-

ser à cette suppression, les enseignants du collège Jules Verne de Maubeuge étaient en grève à 80 % le jeudi 25 janvier.

Pourtant, dans les textes, la SEGPA reste une structure à quatre divisions, avec une dotation spécifique (Circulaire du 25 octobre 2015).

Dans les discours, la hiérarchie reconnaît l'efficacité des SEGPA : 90 % des élèves de troisième qui passent le DNB pro l'obtiennent, Monsieur le Recteur s'engage à ne pas fermer de SEGPA... en 2018.

Dans les actes, l'Inspection Académique organise la disparition des pré orientations en sixième SEGPA (- 51 % entre 2016 et 2017 dans certains bassins) et diminue de manière dogmatique les effectifs.

Menace sur la voie technologique : refuser la fin de la démocratisation au lycée

Par Marilyn Shirley et Thierry Quéту

La voie technologique française est une particularité en Europe, une « anomalie » selon ceux qui n'ont eu de cesse de minimiser sa place au sein du lycée.

Depuis 1995, les enseignements technologiques ont vu leurs horaires baisser en seconde, puis lors de la dernière réforme du lycée, en 2010, dans les classes de première et de terminale. Dans les séries STI2D, les enseignements ont été profondément transformés : moins de pratique, de spécialisation ou d'approfondissement, plus de virtuel et de saupoudrage, à l'opposé de ce que recherchaient les élèves en quête de sens et de concret. Cette réforme a également dégradé les conditions de travail et entraîné une très grande souffrance chez de nombreux enseignants de STI devenus SII. Elle devait redonner ses lettres de noblesse à la voie technologique, elle n'a pourtant pas permis de mettre fin à la baisse des effectifs : en 2002, 38 % des élèves de lycée suivaient une formation en

voie technologique, ils ne sont plus que 27 % en 2015.

Le rapport Mathiot envisageait la disparition ou la dissolution de la voie technologique dans le nouveau lycée général. Sous prétexte d'égalité de traitement, le tronc commun du lycée général s'appliquait également aux bacs à majeures technologiques. Ce projet mettait donc fin aux particularités des filières technologiques dans les disciplines littéraires et scientifiques. Si le rapport Mathiot était réellement mis en œuvre, cela aurait comme conséquence de rendre invisible une filière d'excellence, qui avait permis à de nombreux élèves issus des classes défavorisées ou moyennes de poursuivre leurs études après le baccalauréat (en 2015, 68 % des élèves des filières technologiques sont issus des classes moyennes et défavorisées). Cela aurait comme autre conséquence de diminuer encore les horaires des disciplines technologiques, rendant de fait la formation plus générale.

Pour le SNES-FSU, les filières technolo-

giques doivent rester clairement identifiées et facilement identifiables. Les horaires des enseignements technologiques doivent être augmentés, leur contenu revalorisé, ainsi que l'enseignement en TP, et les contenus des disciplines générales doivent être pensés en lien avec la formation technologique dispensée. Les horaires et les dédoublements en TD ou TP doivent également être définis nationalement pour une égalité de traitement sur tout le territoire français et un respect des différentes disciplines.

A la date où nous rédigeons cet article, le ministre semble renoncer à toucher à la série technologique. **Le SNES-FSU continuera à défendre la voie technologique qui a permis la démocratisation du lycée et l'accès à l'enseignement supérieur des classes moyennes et défavorisées.** Restons mobilisés pour que l'identité des filières technologiques soit reconnue et que des filières spécifiques soient préservées au sein du lycée général et technologique.

Pour que l'exceptionnel devienne la règle

Par Karine Boulonne

La première CAPA (Commission Paritaire Académique) consacrée à l'attribution de la classe exceptionnelle s'est tenue le 9 février pour les agrégés.

Les certifiés, les CPE et les PSYEN suivront dans les semaines qui arrivent. Ces CAPA, très attendues en période de baisse du pouvoir d'achat et de déclassement salarial, concernent les promotions qui seront attribuées avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2017.

Les services du rectorat - comme les organisations syndicales - ont dû faire face à un exercice difficile où tout est à découvrir et à construire. Gageons que nous saurons tirer l'expérience pour la prochaine campagne qui devrait commencer prochainement (cette fois pour attribuer des promotions effectives au 1^{er} septembre 2018)!

Les élus de la FSU (SNES, SNEP et SNESUP) ont dénoncé dans un premier temps les critères aberrants imposés pour déterminer qui a le droit de candidater au vivier 1 (80 % des promotions), puis le refus ministériel d'inscrire certains des candidats (122 à Lille) dans ce vivier : il faut en effet avoir obtenu un poste spécifique national (et pas académique) en BTS et pas « simplement » y effectuer son service ou être détenteur du CAFFA pour les formateurs depuis 8 ans alors que le CAFFA a été créé en 2015 (!). Sans compter le refus des services effectués en éducation prioritaire avant 1990 (!).

Au final, nous avons pesé pour que la priorité aille aux « retraitables » afin de permettre une rotation rapide des promotions (l'attribution d'une classe exceptionnelle à des personnels trop « jeunes » la bloque en effet jusqu'à leur départ en retraite). Nous

avons demandé également une réflexion sur la répartition « genrée » : les promotions vont davantage aux hommes qu'aux femmes, bien au-delà du pourcentage qu'ils représentent...

Pour les agrégés, la répartition des avis post-CAPA est la suivante :

- Vivier 1 (80 % des promotions) : 26 avis « excellent » et 44 « très satisfaisant » (la barre est à 105)

- Vivier 2 (20 % des promotions) : 8 avis « excellent » et 45 « très satisfaisant » (la barre est à 138)

L'académie de Lille fait remonter au ministère 70 propositions sur 174 promouvables (vivier 1) et 18 sur 179 (vivier 2).

Stage « Carrières : s'occuper de sa carrière... et de celle des autres ? »

Jeudi 19 avril (demande de congé à faire avant le 19 mars)
de 9 h à 17 h dans les locaux du SNES-FSU,
209 rue Nationale à Lille.

Vous êtes certifié-e, agrégé-e, CPE, PSYEN, titulaire ou contractuel-le ?

Le SNES-FSU vous propose un stage pour découvrir les grandes étapes de votre carrière (avancement, hors-classe, classe exceptionnelle, congé formation, etc.) et le travail des élus des personnels ou « commissaires paritaires » (comment peuvent-ils intervenir ? Comment répondent-ils aux personnels qui les sollicitent ?)

Calendrier indicatif des prochaines opérations de gestion de carrière

- **Attribution des congés formation (CFP)** : un groupe de travail se réunit le 26 mars pour établir à titre officieux une première liste des bénéficiaires qui sont informés du résultat. En fonction de leurs réponses (acceptation ou refus), les listes seront actualisées et officialisées au cours des CAPA de chaque corps.
- **Promotion à la Hors-Classe, obtention d'un poste adapté de courte ou longue durées (PACD/PALD) et officialisation des congés formation** :
 - Agrégés : 17 avril (puis passage en CAPN en mai)
 - Certifiés : 31 mai
 - CPE : 4 juin
 - PSYEN : 18 juin
- **Promotion à la classe exceptionnelle – session 2** : les CAPA auront lieu la 2^{ème} semaine du mois de juin et attribueront les promotions applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.



Les retraité-e-s particulièrement touché-e-s en ce début d'année... continuent à lutter !

Par le secteur retraité-e-s

La hausse de la CSG de 1,7 point (« effort pour les jeunes générations » dicit le gouvernement) qui équivaut à une augmentation effective de 25% a été durement ressentie chez les retraités quand ils ont reçu leur pension fin janvier.

Même si on avait annoncé les chiffres, les voir en moins sur notre compte bancaire rend particulièrement tangible la détérioration de notre pouvoir d'achat. **Nous avons connu les blocages des pensions, des sous indexations mais jamais une telle amputation !** En plus, s'ajoute la hausse des tarifs de la MGEN, doublée de la tarification selon l'âge qui entraîne pour certain-e-s d'entre nous, à un âge « charnière », une augmentation impressionnante de la cotisation.

Que faire ? Continuer de lutter, bien sûr !

Après l'envoi d'une carte de vœux au Président de la République, les retraité-e-s du SNES, avec le groupe des 9*, appellent à **une nouvelle journée d'action** dans toute la France **le 15 mars**. Nous rappellerons que le pouvoir d'achat des retraité-e-s a été déjà lourdement impacté et que d'autres choix budgétaires sont possibles.

La pension n'est pas une allocation sociale ni une variable d'ajustement mais un droit acquis par le travail.

* Le groupe des 9 regroupe neuf syndicats et associations (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE/CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-SOLIDAIRES, LSR, UNRPA).



Une association aux côtés des migrants à Calais

Interview de François Guennoc,
bénévole et vice-président de *l'Auberge des migrants*

Par Olivier Carraud

Peux-tu présenter l'Auberge des migrants ?

L'Auberge des migrants est une association humanitaire créée en 2008 pour assurer la distribution de repas aux exilés présents à Calais, mais aussi d'autres biens nécessaires, comme des couvertures, des tentes, des vêtements, des chaussures, des produits d'hygiène. Elle propose également des cours de français et accompagne des migrants dans leurs demandes d'asile.

L'association s'est développée suite à l'afflux de réfugiés à partir du printemps 2014, en s'associant avec des organisations britanniques. Avec *Help Refugees*, au plus fort de la population de la grande jungle de Calais (plus de 10 000 personnes en septembre 2016), elle travaillait avec un entrepôt de 3 000 m² et jusqu'à 200 bénévoles. Entre octobre 2015 et mars 2016, elle a construit 1 500 cabanes en bois pour la jungle, et a distribué jusqu'à 4 500 repas par jour.

Actuellement nos 50 à 70 bénévoles préparent et distribuent 2 000 à 2 500 repas par jour, à Calais et Grande-Synthe. Des équipes spécialisées s'occupent des mineurs et des femmes, et transportent malades et blessés vers les services de santé. Nous travaillons le plus possible avec les autres assos présentes à Calais (*Salam, Secours Catholique, Care4Calais, Médecins du Monde...*), mais aussi à l'échelon régional et national.

Quelle est la situation des migrants à Calais depuis la fermeture de la jungle ? Quelle politique a été menée par la mairie de Calais ?

Après l'évacuation de la jungle en octobre 2016, il restait une centaine d'exilés à Calais, nombre qui a ensuite grimpé : 300 en mars 2017, 600 à 700 depuis septembre 2017, avec même un pic à 800 environ après les annonces faites par Macron et May il y a trois semaines, pour redescendre à 500-600 après les incidents de la semaine dernière.

Le dispositif de « protection » de la frontière et des forces de police est piloté par le ministère de l'Intérieur et le préfet du Pas-de-Calais. La maire de Calais n'est donc plus un acteur important. Elle a rompu tout dialogue avec les associations humanitaires au printemps 2014 et porte des accusations excessives et/ou mensongères sur les associations d'aide aux exilés, comme la nôtre.

Quelle est la situation des mineurs isolés ?

En principe ils doivent être informés par des maraudes de *France Terre d'Asile*, et pris en charge par le Département du Pas-de-Calais, pour rester en France ou dans la perspective d'un hypothétique rapprochement familial avec la Grande-Bretagne. Mais le dispositif d'accueil est saturé, les démarches d'accès légal à la Grande-Bretagne bloquées, et un certain nombre de mineurs préfèrent rester sur Calais pour essayer de passer la frontière par leurs propres moyens.



L'atelier de découpe de bois de chauffage de l'Auberge des Migrants

On a beaucoup parlé dans les médias des violences policières envers les migrants. Quelle est exactement la situation ?

Malgré les démentis des syndicats de police et des autorités, les violences policières sont fréquentes : enlèvement systématique des tentes, couvertures, bâches, voire des affaires personnelles, même en plein hiver ; utilisation systématique des gaz lacrymogènes, insultes, et parfois coups. Un mineur a récemment perdu un œil par suite du tir d'une grenade lacrymogène ou d'un flashball. Cette attitude des policiers s'explique par les consignes du gouvernement (empêcher toute tentative de créer des camps et décourager les exilés de rester à Calais). Certaines compagnies de CRS, qui fournissent, dans des conditions difficiles, un travail répétitif et inefficace, sont exaspérées et donc très violentes.

Constates-tu une évolution entre la politique migratoire du gouvernement actuel et celle menée par le précédent gouvernement ?

Oui, dans le sens du durcissement, et aussi par l'utilisation d'un double langage : celui « ouvert » d'E. Macron, et celui brutal de G. Collomb. Mais en définitive, ce n'est que la poursuite d'une politique qui a montré depuis plus de 18 ans son inefficacité, son inhumanité et son coût exorbitant.

Comment faire pour aider l'association ?

Nous avons besoin de bénévoles, de dons matériels et financiers. L'association est financée à 98 % par les dons. Et du 1^{er} mai au 7 juillet prochains, *l'Auberge des Migrants* organise, avec *la Roya Citoyenne*, une marche citoyenne de 60 étapes, pour l'accueil des réfugiés, la fin du blocage des frontières et du délit de solidarité.

Les retraité-e-s du SNES à Arras

par le secteur retraité-e-s

L'académie de Lille a accueilli l'AG nationale des retraités à Arras les 30 janvier et 1^{er} février 2018. Une fois par an, les S1 de retraités de toute la France et l'outre-mer envoient des délégués à l'AG nationale. Cette année, nous avons eu l'honneur de recevoir 80 collègues dans la ville de Robespierre. Le travail principal a été la discussion autour de l'actualité, tant des retraités que des actifs, et des thèmes de congrès. Mais nous avons aussi accueilli Fabien Desage, sociologue et professeur à Lille 2, qui a présenté son tra-

vail sur la sociologie de Lille (et qui a dénoncé en introduction la réforme de l'entrée à l'université). Intéressant toute l'assemblée, il a montré que les recherches du collectif Degeyter pouvaient s'appliquer à d'autres villes et régions.

Les congressistes ont aussi pu visiter Arras après la clôture des travaux, sur les traces de Robespierre avec Alcide Carton, président de l'association « Les Amis de Robespierre ».

Congrès académique

Qu'en ont pensé les petits nouveaux ?



Julia et Kacem, profs d'éco-gestion

Tous les deux sont néo-tit et viennent au congrès pour la première fois. Encore un peu intimidés par les discussions, ils assistent aux trois jours de débats et sont ravis de leur expérience. Pour Julia, les discussions sont « riches », permettent de voir « tout le travail en amont » et d'avoir « tous les points de vue », ce qui crée « une vraie richesse ». Pour Kacem qui avoue modestement manquer un peu de recul et d'expérience, les débats sont « plus que des mots » ; on a le « décryptage des décisions prises par le gouvernement ». Cette année, ils observent, mais, c'est promis, ils interviendront au prochain congrès !



Aurélie, prof de SVT en collège

Aurélie, emmenée par sa S1, est, elle aussi, néo-congressiste. Pour elle, le plus intéressant, ce sont « les tensions » qui surgissent dans les débats et qui posent question. Elle a lu tout le thème 4 et s'est retrouvée dans ce qui a été dit. Elle souhaite que le S3 de Lille garde cette âme frondeuse, « un peu rouge ».



Thomas, prof de philo

Thomas a été prévenu de l'existence du congrès académique en se rendant à la permanence du SNES de Lille. Il a lu les thèmes 1 et 2 et a proposé des amendements. Thomas a apprécié « la liberté de parole », l'absence de pression et l'orientation du S3 de Lille. Ce que recherche Thomas dans l'action syndicale, c'est que « l'on fasse bloc » et que s'exprime un « corps collectif » : il a particulièrement aimé les discussions le premier jour sur le texte action. Le syndicat doit aider à « se battre », à « défendre ses droits », des droits « forcément collectifs ».

Stages organisés par la section académique de Lille - 3^e trimestre

SNES

- stage **de proximité** : mardi 13 mars, 14h-17h, au collège J. Jaurès d'Étaples
- stage **CPE** : mardi 20 mars, 9h-17h, au lycée Faidherbe de Lille
- stage **futurs retraités** : jeudi 12 avril, 14h-17h, au SNES de Lille
- stage **Doc** : mardi 17 avril, 9h-17h, à Lille
- stage **carrières** : jeudi 19 avril, 9h-17h, au SNES de Lille

Stages FSU

- stage **AESH** : jeudi 29 mars, 9h-17h, au lycée Condorcet de Lens
- stage **souffrance au travail - CHSCT** : vendredi 13 avril, 9h-17h, au lycée Darchicourt d'Hénin-Beaumont
- stage **contractuels** : mercredi 18 avril, 14h-18h, au lycée Montebello de Lille